



SÉMINAIRE PARLEMENTAIRE SUR LA DÉCENTRALISATION, LE DROIT DE PÉTITION ET LE GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Fiche synthèse

ACTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)- Bangui (République centrafricaine)- 13 et 14 décembre 2011
PARTICIPANT	<ul style="list-style-type: none">- M. François Arsenault, directeur des travaux parlementaires de l'ANQ
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none">- L'Assemblée nationale centrafricaine a demandé à l'APF d'organiser un séminaire parlementaire de formation sur trois thèmes spécifiques à l'intention des membres de deux commissions parlementaires.- L'APF a demandé à l'Assemblée nationale du Québec de désigner un fonctionnaire pour traiter du thème du droit de pétition.- Un député français, M. René Dosière, et une députée camerounaise, M^{me} Marie-Rose Nguini Effa, ont respectivement traité des thèmes de la décentralisation et du genre et du développement.
THÈMES	<ul style="list-style-type: none">- La décentralisation- Le droit de pétition- Le genre et le développement.
OBJECTIFS ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">- Assurer une présence active de l'ANQ auprès des partenaires de la Francophonie, plus particulièrement sur les questions relatives au soutien à l'État de droit et à la consolidation des institutions parlementaires en Francophonie multilatérale.- Promouvoir l'expertise de l'ANQ en matière de coopération interparlementaire, particulièrement auprès de ses partenaires africains et de l'APF.- Sensibiliser les parlementaires centrafricains à la question des pétitions, à sa mise en œuvre et faire état de l'expérience du Québec sur cette question.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**
- La présentation de l'ANQ sur les pétitions portait sur les origines du droit de pétition, sur les bases juridiques ainsi que sur la procédure de mise en œuvre au Québec.
 - Cette présentation a été très bien reçue par les parlementaires centrafricains et a suscité un vif intérêt autant auprès des parlementaires que des fonctionnaires de l'APF.
 - Au terme des échanges sur cette question, les parlementaires centrafricains ont adopté des résolutions souhaitant la mise en œuvre de mécanismes et de promotion du droit de pétition dans leur pays.

COÛT ¹	- Per diem et autres frais	376,13 \$
	- Transport	51,23 \$
	Total	427,36 \$

¹Le billet d'avion et les frais de séjour de M. Arsenault ont été assumés par l'APF.